

Jean-Pierre SUEUR
Université d'Orléans

ADVERBES DE MODALITE
ET VERBES MODAUX EPISTEMIQUES.

I - INTRODUCTION

On présentera ici une étude des rapports syntaxiques et sémantiques existant entre les verbes devoir et pouvoir considérés dans leurs interprétations épistémiques et une classe d'adverbes qu'on appellera adverbes de modalité. Le paragraphe 2 précisera ce que nous entendons par : interprétation épistémique. Le paragraphe 3 sera consacré à la définition de la classe des adverbes de modalité. On recensera ensuite (§ 4) une quinzaine de similitudes dans le fonctionnement sémantique et syntaxique des Verbes Modaux Epistémiques (ci-dessous : VME) et des Adverbes de Modalité (ci-dessous : Adv.Mod). On recherchera enfin (§ 5) comment rendre compte de ces similitudes dans une grammaire - et l'on insistera particulièrement sur les avantages que présente à cet égard un traitement recourant à des règles d'interprétation sémantique et à des contraintes superficielles.

2 - Les INTERPRETATIONS EPISTEMIQUES

On postulera que les interprétations des verbes pouvoir et devoir peuvent être, à un premier niveau, analysées de la manière suivante :

<u>pouvoir</u> : I	a - permission	<u>devoir</u> : I	a - obligation
	b - capacité		b - nécessité
	c - possibilité		
II	- éventualité	II	- probabilité

Selon cette analyse la phrase (1) peut recevoir les paraphrases (2) (interprétation Ia), (3) (interprétation Ib), (4) (interprétation Ic) et (5) (interprétation II) - et la phrase (6) peut recevoir les paraphrases (7) (interprétation Ia), (8) (interprétation Ib) et (9) (interprétation II).

- (1) - Pierre peut venir
- (2) - $\begin{matrix} X \\ [+ \text{ animé}] \end{matrix}$ permet $\left\{ \begin{array}{l} \text{à Pierre de venir} \\ \text{que Pierre vienne} \end{array} \right.$
- (3) - $\begin{matrix} X \\ \text{[qualité inhérente de Pierre]} \\ = \text{ses qualités de bon} \\ \text{marcheur} \end{matrix}$ permettent à Pierre de venir
- (4) - $\begin{matrix} X \\ \text{[non restreint]} \\ = \text{les circonstances} \end{matrix}$ permettent $\left\{ \begin{array}{l} \text{à Pierre de venir} \\ \text{que Pierre vienne} \end{array} \right.$
- (5) - Peut-être que Pierre $\left\{ \begin{array}{l} \text{est en train de venir} \\ \text{viendra} \end{array} \right.$
- (6) - Pierre doit venir
- (7) - $\begin{matrix} X \\ [+ \text{ animé}] \end{matrix}$ $\left\{ \begin{array}{l} \text{oblige Pierre à venir} \\ \text{exige que Pierre vienne} \end{array} \right.$
- (8) - $\begin{matrix} X \\ \text{[non restreint]} \\ = \text{le règlement} \end{matrix}$ $\left\{ \begin{array}{l} \text{oblige Pierre à venir} \\ \text{exige que Pierre vienne} \end{array} \right.$
- (9) - $\left\{ \begin{array}{l} \text{Sans doute} \\ \text{Probablement} \end{array} \right.$ que Pierre $\left\{ \begin{array}{l} \text{est en train de venir} \\ \text{viendra} \end{array} \right.$

Les deux paraphrases proposées en (2), (4), (7) et (8) montrent que, pour les interprétations correspondantes de devoir et pouvoir, deux lectures sont toujours possibles. Ainsi, lorsque la phrase (1) signifie que l'on a permis à Pierre de venir, pouvoir est un prédicat à deux places et l'interprétation sémantique de la phrase peut être représentée de la manière suivante :

(10) - POUVOIR Ia (PIERRE) (VENIR (PIERRE));

par contre, nous dirons que pouvoir est un opérateur de phrase (c'est-à-dire un prédicat à une place dont l'unique argument est la lecture sémantique d'une phrase) lorsque la phrase (1) signifie que l'on a permis que Pierre vienne et on a alors la représentation suivante :

(11) - POUVOIR Ia (VENIR (PIERRE))

Pouvoir peut indiquer la permission même lorsque son sujet est Inanimé : il est alors opérateur de phrase - et la phrase (12) peut recevoir la lecture (13) :

(12) - Ce cours peut cesser

(13) - POUVOIR Ia (CESSER (CE COURS))

Lorsque devoir et pouvoir reçoivent l'interprétation II ils sont toujours opérateurs de phrase.

Nous nous intéresserons unique^{ment} ici à ces interprétations II que nous appellerons interprétations épistémiques. Nous avons longuement montré par ailleurs (voir : Sueur, 1975, ch.2, 3 et 8) que de nombreux faits syntaxiques permettaient d'opposer les interprétations épistémiques de devoir et pouvoir à l'ensemble des autres interprétations. En revanche, il n'était pas possible de distinguer à l'aide de tels faits l'une ou l'autre des interprétations I ou radicales de chacun de ces verbes. Nous reprendrons ci-dessous l'ensemble des faits spécifiques des interprétations épistémiques et nous montrerons que ces mêmes faits caractérisent la classe des Adverbes de Modalité.

3 - Les ADVERBES de MODALITE

Nous définirons la classe des Adv.Mod. par une seule propriété syntaxique : appartiennent à la classe des Adv Mod les adverbess qui peuvent apparaître en position de Adv dans la structure (14) :

(14) - Adv que P

On a ainsi :

(15) - { Peut-être } qu'il viendra
 { Sans doute }

Cette classe comprend les adverbess suivants :

(16) - Adv Mod : peut-être, certainement, sans doute, vraisemblablement, probablement, sûrement, apparemment (1).

Dans la structure (14), la phrase P doit nécessairement être une phrase assertive (affirmative ou négative). Elle ne peut pas être exclamative. Ce fait nous permet de distinguer la classe des Adv Mod d'une autre classe d'adverbess que nous appellerons Adverbes Renforçatifs (Adv Renf) et qui comprendra l'ensemble des adverbess pouvant apparaître en position de Adv dans la structure (17) :

(17) - Adv que P !

où la phrase P est exclamative. On a ainsi :

- (18) - { Bien sûr } , que Pierre viendra
 { Évidemment }

Les adverbess suivants font partie de cette classe :

- (19) - Adv Renf : assurément, pour sûr, bien sûr, naturellement, heureusement, évidemment.

Même si le point d'exclamation ne figure pas toujours à la fin des phrases du type de (18), il est clair que dans la langue orale, le contour intonatif de ces phrases est assez différent de celui de phrases comme (15). En particulier, il est significatif qu'on puisse en général insérer une virgule (ou faire une pause) après l'adverbe dans les phrases de structure (17) alors qu'on ne le peut pas dans les phrases de structure (14) ².

Un autre argument vient corroborer cette distinction entre Adv Mod et Adv Renf et confirmer l'appartenance (que l'on pouvait discuter ³) de l'adverbe heureusement à la classe des Adv Renf. En effet, un rapport paradigmatique existe entre les adverbess constituant chacune des deux classes. On ne peut pas trouver deux adverbess de la même classe dans la même proposition :

- (20) - ?? Bien sûr, Pierre viendra évidemment
 (21) - ?? Sans doute, Pierre viendra peut-être

ni devant une même phrase (le premier étant séparé du second, et le second du reste de la phrase par que et/ou une virgule) :

- (22) a ?? Bien sûr, évidemment que Pierre viendra
 b ?? Bien sûr que, évidemment, Pierre viendra
 (23) - a - ?? Sans doute, peut-être que Pierre viendra
 b - ?? Sans doute que, peut-être, Pierre viendra

Par contre, il est toujours possible de trouver dans les mêmes positions un adverbe renforçatif et un adverbe de modalité; mais l'ordre n'est pas indifférent : dans les exemples donnés, le premier doit nécessairement précéder le second :

- (24) - Heureusement, Pierre viendra sans doute
 (25) - * Sans doute, Pierre viendra heureusement ⁴
 (26) - a - Heureusement, sans doute que Pierre viendra
 b - Heureusement que, sans doute, Pierre viendra
 (27) - a - * Sans doute, heureusement que Pierre viendra
 b - ?? Sans doute que, heureusement, Pierre viendra

- (28) - Evidemment, Pierre viendra sûrement
 (29) - * Sûrement, Pierre viendra évidemment.
 (30) - a - Evidemment, sûrement que Pierre viendra
 b - Evidemment que, sûrement, Pierre viendra
 (31) - a - * Sûrement, évidemment que Pierre viendra
 b - * Sûrement que, évidemment, Pierre viendra

Ces différents adverbes peuvent apparaître en des positions fort diverses à l'intérieur d'une phrase : dans toutes les positions, on observe des contraintes du même type 5.

Les deux critères qui viennent d'être présentés permettent de bien distinguer les deux classes des Adv Mod et des Adv Renf. Nous remarquons que chacune de ces deux classes possède une certaine cohérence sémantique. Néanmoins, il existe des adverbes qui paraissent sémantiquement proches de l'une ou de l'autre de ces deux classes et qui n'en font pas partie : ainsi, l'adverbe éventuellement ne fait pas partie de la classe des Adv Mod.

Nous pouvons maintenant examiner les rapports existant entre les Adv Mod et les VME. Ceci nous permettra d'étudier de nombreuses autres propriétés de la classe des Adv Mod - et aussi de rechercher pourquoi seuls les adverbes qui composent cette classe apparaissent dans la structure (14).

4 - DESCRIPTION de QUELQUES SIMILITUDES

41 - Co-occurrence

Lorsqu'un Adv Mod suit devoir ou pouvoir, ou lorsqu'un Adv Mod porte sur une phrase dont le verbe principal est devoir ou pouvoir, il nous semble assez difficile d'interpréter le verbe selon l'interprétation épistémique. Dans des phrases comme :

- (32) - Il { peut } { peut-être
 { doit } { sans doute
 { vraisemblablement
 { certainement
 { sûrement
 { apparemment } faire cela

les interprétations les plus naturelles de devoir et pouvoir sont les interprétations I⁶.

42 - Types de phrase

421 - Les interprétations épistémiques des verbes devoir et pouvoir sont exclues lorsque ces verbes se trouvent dans phrases interrogatives : il apparaît difficile de comprendre que la

personne qui pose une question comme (33) :

- (33) - Quelles interprétations $\left. \begin{array}{l} \text{peut-on} \\ \text{doit-on} \end{array} \right\}$ donner à ces phrases ?

veut savoir quelles interprétations on est peut-être (ou sans doute) en train de donner à la phrase en question.

On remarque de même qu'aucun des Adv Mod ne peut apparaître dans une phrase interrogative (cf. Katz-Postal (1964, pp.87-88)) ? :

- (34) - * Viendra-t-il $\left. \begin{array}{l} \text{peut-être} \\ \text{sans doute} \\ \text{certainement} \\ \text{sûrement} \\ \text{apparemment} \\ \text{vraisemblablement} \end{array} \right\}$?

422 - Les VME comme les Adv Mod sont exclus des phrases à l'impératif :

- (35) - * $\left\{ \begin{array}{l} \text{Dois} \\ \text{Peux} \end{array} \right\}$ t'excuser

- (36) - a * Va t'excuser (,) $\left. \begin{array}{l} \text{peut-être} \\ \text{sans doute} \\ \text{certainement} \\ \text{sûrement} \\ \text{apparemment} \\ \text{vraisemblablement} \end{array} \right\}$!

- b * $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut-être} \\ \text{sans doute} \\ \text{etc.} \end{array} \right\}$ (,) va t'excuser !

423 - Seuls les verbes modaux radicaux peuvent apparaître dans les phrases optatives. Dans les phrases :

- (37) - $\left\{ \begin{array}{l} \text{Pourvu} \\ \text{Plût aux Cieux} \end{array} \right\}$ qu'il $\left\{ \begin{array}{l} \text{puisse} \\ \text{doive} \end{array} \right\}$ venir !

devoir et pouvoir ne peuvent pas recevoir les interprétations II.

A nouveau, on observe que les Adv Mod sont également exclus dans ces phrases :

- (38) - * $\left\{ \begin{array}{l} \text{Pourvu} \\ \text{Plût aux Cieux} \end{array} \right\}$ qu'il vienne $\left. \begin{array}{l} \text{peut-être} \\ \text{sans doute} \end{array} \right\}$!

43 - La négation

Dans la phrase (39)

- (39) - Pierre peut venir

(49) - Pierre ne viendra { peut-être
sans doute
probablement
certainement
sûrement
vraisemblablement
apparemment } pas

(50) - ADV MOD (NEG (VENIR (PIERRE)))

(51) - NEG (ADV MOD (...))^b

44 - Circonstanciennes

441 - Si + imparfait

Dans les propositions à l'imparfait introduites par si, pouvoir et devoir ne peuvent pas recevoir les interprétations épistémiques. Lorsqu'on énonce des phrases comme :

(52) - S'il pouvait faire cela, je serais heureux

(53) - S'il devait faire cela, je serais peiné.

on se place dans l'hypothèse selon laquelle le sujet de la subordonnée a la possibilité ou se trouve dans la nécessité de réaliser l'acte dont il est question : il ne s'agit pas de l'hypothèse d'une éventualité ou d'une probabilité ⁹.

Les Adv Mod sont également exclus de telles propositions :

(54) - a - * S'il faisait { peut-être
probablement
sans doute
vraisemblablement
sûrement
apparemment }

cela, je serais { content
peiné }

b - * S'il avait { peut-être
probablement
etc. }

fait cela, { je serais
j'aurais été } { content
peiné }

442 - Temporelles

Il n'est pas possible d'interpréter les verbes modaux selon leurs interprétations épistémiques dans les propositions

circonstanciellles introduites par quand :

- (55) - Quand il { peut } faire cela, il m'en informe
 { doit } toujours

Adv Mod : A nouveau, cette exclusion va de pair avec celle des

- (56) - a - * Quand il fait { peut-être
 probablement
 sans doute
 vraisemblablement
 sûrement
 apparemment }

cela, il m'en informe toujours

- b - * Quand il a { peut-être
 probablement
 etc. }

fait cela, il m'en informe toujours.

443 - But

Appelons PC une phrase complexe composée de deux "propositions", PA et PB. Nous envisagerons ici le cas où PB est précédée par pour(que) ou afin que/de. PA correspond, par rapport à PB, à une "proposition principale". PB peut suivre ou précéder PA. Nous définirons un opérateur sémantique BUT comme un prédicat à deux places dont les arguments seront nécessairement deux phrases qui seront disposées dans la formule sémantique dans un ordre déterminé. On aura ainsi :

- (57) - BUT (PA) (PB)

Si la phrase PA comprend un VME ou un Adv Mod, nous appellerons Pa la phrase obtenue lorsqu'on "soustrait" de PA l'Adv Mod ou le VME (dans ce dernier cas, le verbe qui suit le VME devient le "verbe principal" de la phrase).

On remarque que lorsque devoir II et pouvoir II apparaissent au sein de la phrase PA, par opposition à devoir I et pouvoir I, ils ne peuvent jamais porter sur Pa. Ils modifient toujours l'ensemble de la phrase PC.

- (58) - Il a { dû } faire ceci pour que tu viennes
 { pu }

il n'est pas possible de comprendre que l'acte évoqué dans la phrase PA est non-exclu ou probable. Par contre, on peut comprendre qu'il n'est pas exclu ou qu'il est probable que cet acte

Les mêmes observations peuvent être faites à propos des phrases (66) :

- (66) - Il $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \\ \text{a pu} \\ \text{a dû} \end{array} \right\}$ perdre le bénéfice de l'opération parce que trop d'erreurs ont été commises.

Si on postule dans les mêmes conditions que précédemment, un opérateur CAUSE, on dira que les phrases du type de (64) peuvent recevoir les lectures (67) et (68) et les phrases du type (66) les lectures (69) et (70) :

- (67) - CAUSE (ADV MOD (Pa)) (PB)
 (68) - ADV MOD (CAUSE (PA) (PB))
 (69) - CAUSE ($\left\{ \begin{array}{l} \text{POUVOIR II} \\ \text{DEVOIR II} \end{array} \right\}$ (Pa)) (PB)
 (70) - $\left\{ \begin{array}{l} \text{POUVOIR II} \\ \text{DEVOIR II} \end{array} \right\}$ (CAUSE (PA) (PB))

445 - Conséquence

Le cas des propositions circonstancielles de conséquence est différent de celui des propositions indiquant le but ou la cause. (La phrase PB sera, cette fois, introduite par tant ... que ..., tellement ... que ..., etc.).

On remarque en effet que dans le cas des systèmes consécutifs, ni les Adv Mod, ni les VME ne portent sur l'ensemble de la phrase PC : les uns comme les autres portent sur Pa.

Si on postule un opérateur CONSEQ, de même forme que l'opérateur BUT, on constate que la lecture des phrases (71) et (72) est, respectivement, (73) et (74) - et non (75) et (76) :

- (71) - Pierre a $\left\{ \begin{array}{l} \text{dû} \\ \text{pu} \end{array} \right\}$ tellement manger qu'il est malade
 (72) - Pierre a $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut-être} \\ \text{sans doute} \\ \text{sûrement} \\ \text{certainement} \\ \text{vraisemblablement} \\ \text{apparemment} \end{array} \right\}$ tellement mangé qu'il est malade
 (73) - CONSEQ ($\left\{ \begin{array}{l} \text{DEVOIR II} \\ \text{POUVOIR II} \end{array} \right\}$ (Pa)) (PB)
 (74) - CONSEQ (ADV MOD (Pa)) (PB)
 (75) - $\left\{ \begin{array}{l} \text{DEVOIR II} \\ \text{POUVOIR II} \end{array} \right\}$ (CONSEQ (Pa) (PB))
 (76) - ADV MOD (CONSEQ (Pa) (PB))

Dans les phrases (71) et (72), le fait que Pierre soit malade n'est pas mis en doute. Certains informateurs jugent que l'emploi d'un Adv Mod ou d'un VME dans les phrases (71) ou (72) est moins naturel que dans les phrases (58), (61), (64), ou (66) : un tel emploi présuppose en effet que la nature de la cause est mise en doute, comme l'indiquent les phrases du type de (77)

(77) - Pierre a { dû tellement manger
sans doute tellement mangé }

qu'il est malade, mais sa maladie est peut-être due à une autre motif.

45 - L'ordre superficiel des adverbess

451 - On considérera désormais que si un adverbe apparaît dans une phrase P1, le symbole P2 (qui sera utilisé pour rendre compte de la lecture sémantique de l'adverbe) représente cette même phrase P1 sans l'adverbe en question. Certains adverbess apparaissent en P1 ont pour particularité d'être interprétés sémantiquement comme des prédicats à deux arguments, l'un des arguments étant le sujet ¹⁰ de P2 et l'autre argument étant P2. S.Schlyter (1972) appelle ces adverbess des adverbess sujet-phrase (ci-dessous : Asp). Les Asp peuvent toujours apparaître en tête de phrase. Ils sont séparés du reste de la phrase par une virgule. On a ainsi :

- (78) - Adroitement, Pierre a répondu

Notons que le sujet de la phrase doit nécessairement être interprété comme [+ animé] et que les Asp ne peuvent pas être suivis d'une phrase P2 négative. Ces deux faits permettent de distinguer les Asp d'adverbess comme énergiquement ou immédiatement :

(79) - { * Adroitement }
 { * Énergiquement } l'auto est arrivée
 { Immédiatement }

(80) - { Adroitement }
 { * Énergiquement } Pierre n'a pas répondu
 { * Immédiatement }

Enfin, les mêmes adverbess peuvent fréquemment apparaître à la suite du verbe ou de certains de ses compléments (sans être séparé de ceux-ci par une virgule). Mais le sens de la phrase est alors différent, comme l'indique la comparaison des phrases (78) et (81) :

(81) - Pierre a répondu adroitement

Il s'agit alors d'un Adverbe de Manière, faisant partie du syntagme verbal. Sa lecture sémantique n'est pas celle d'un prédicat à deux places; mais, comme le suggère Jackendoff (1972, ch. 3), ses traits sémantiques s'amalgament à ceux du verbe. Ceci est d'ailleurs cohérent avec le fait que les adverbes de manière interviennent dans les restrictions de sélection du verbe.

Jackendoff (1972) remarque à propos de l'anglais que quand il est placé en "position auxiliaire" (c'est-à-dire à la suite du verbe qui porte les morphèmes de temps) l'adverbe peut recevoir à la fois les interprétations de l'Asp et de l'adverbe de manière. Il nous semble qu'il en va de même en français. Ainsi la phrase (82):

(82) - Pierre a droitement défendu son frère

est ambiguë : on peut comprendre que Pierre eut l'adresse de défendre son frère (interprétation de l'Asp) ou qu'il fut adroit en le défendant (interprétation de l'adverbe de manière). Dans certains cas, l'interprétation de l'adverbe de manière paraît dominante. Il en va ainsi dans la phrase suivante :

(83) - Pierre a adroitement répondu

Par contre, l'interprétation de l'Asp subsiste toujours - et c'est souvent la seule possible - lorsque l'adverbe se trouve à l'intérieur de la phrase, entre virgules. C'est le cas dans la phrase (84) :

(84) - Pierre a, adroitement, répondu

452 - Une contrainte précise détermine l'ordre des Adv Mod et des Asp (cf. Jackendoff (1972, Ch. 3)) : en structure de surface, un Adv Mod ne peut jamais suivre un Asp; par contre, l'ordre inverse est possible. On a ainsi :

(85) - * Adroitement, Pierre a

}	peut-être
	sans doute
	certainement
	sûrement
	apparemment
vraisemblablement	

répondu à cette lettre.

(86) - * Adroitement,

}	peut-être
	sans doute
	certainement
	sûrement
	apparemment
vraisemblablement	

que Pierre a répondu à cette lettre

(87) - $\left. \begin{array}{l} \text{Peut-être} \\ \text{Sans doute} \\ \text{Certainement} \\ \text{Sûrement} \\ \text{Apparemment} \\ \text{Vraisemblablement} \end{array} \right\} \text{ que, } \left\{ \begin{array}{l} \text{adroitement} \\ \text{habilement} \\ \text{astucieusement} \\ \text{intelligemment} \end{array} \right\}$

Pierre $\left\{ \begin{array}{l} \text{a répondu} \\ \text{n'a pas répondu} \end{array} \right\}$ à cette lettre

On remarque que la même contrainte s'applique à l'ordre superficiel des Adv Mod et des verbes modaux épistémiques II. On a donc (avec pouvoir II et devoir II) :

(88) - * $\left\{ \begin{array}{l} \text{Adroitement} \\ \text{Intelligemment} \end{array} \right\}$, Pierre $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$
répondre à cette lettre

(89) - Pierre $\left\{ \begin{array}{l} \text{peut} \\ \text{doit} \end{array} \right\}$, $\left\{ \begin{array}{l} \text{adroitement} \\ \text{intelligemment} \end{array} \right\}$ $\left\{ \begin{array}{l} \text{répondre} \\ \text{ne pas répondre} \\ \text{à cette lettre} \end{array} \right\}$

Ceci constitue donc une nouvelle similitude entre Adv Mod et VME.

46 - Complétives et infinitives ⁴²

461 - Nous avons étudié systématiquement dans Sueur (1975, ch. 3) les listes de verbes pouvant être suivis d'un infinitif; ces verbes ont été répartis en plusieurs classes selon qu'ils pouvaient ou non être suivis de devoir I et II et de pouvoir I et II.

La classe B comprend les verbes entrant en position de V1 dans le cadre : SN1 V1 (Prép) V2 V3 et ne pouvant pas être suivis des infinitifs (V2) pouvoir I ou devoir I. Aucun des verbes de cette classe ne peut être suivi de devoir II et de pouvoir II. Nous constatons qu'aucun de ces verbes ne peut être suivi d'une infinitive contenant un Adv Mod.

La classe C comprend les verbes entrant en position de V1 dans le cadre SN1 V1 (Prép) SN2 (Prép) V2 V3. Seuls quelques verbes de cette classe peuvent être suivis de pouvoir II (souçonner SN de, consoler SN de, plaindre SN de, préparer SN à et aussi certains verbes apparaissant dans les deux cadres comme dire à SN V2 V3). On constate que, à l'intérieur de la classe C, seuls ces verbes peuvent être suivis d'une infinitive contenant un Adv Mod.

La classe A comprend les verbes qui peuvent être suivis de devoir I et de pouvoir I. On constate que les verbes de cette classe qui ne peuvent pas être suivis des infinitifs devoir II et/ou pouvoir II ne peuvent pas non plus être suivis d'infinitives contenant un Adv Mod. Par contre, à la suite des verbes de la classe A, certaines différences apparaissent entre les VME et les Adv Mod. Si nous nous limitons aux verbes de la

classe A qui peuvent être suivis de devoir II et de pouvoir II nous constatons les faits suivants :

- Seuls les verbes de la liste (90) peuvent (à notre avis) être suivis d'une infinitive contenant un Adv Mod (sans qu'il soit nécessaire de poser aucune autre restriction) :

- (90) - avoir conscience de, avoir l'impression de, avoir le sentiment de, considérer, se foutre de, juger, prendre conscience de, rire de.

- Les verbes de la liste (91) peuvent également être suivis d'une infinitive contenant un Adv Mod, mais à condition que le verbe de cette infinitive soit au parfait :

- (91) - admettre, affirmer, ajouter, annoncer, assurer, avouer, balbutier, câbler, certifier, claironner, clâmer, constater, crier, croire, déclarer, écrire, estimer, indiquer, se moquer de, rappeler, répéter, révéler, télégraphier, téléphoner.

- Les verbes de la liste (92) ne nous semblent pas pouvoir être suivis d'une infinitive contenant un Adv Mod :

- (92) - accepter de, affecter de, apparaître, avoir beau, avoir l'air de, s'avérer, concevoir, démentir, douter de, s'étonner de, être censé, être supposé, faire mine de, faire semblant de, feindre de, se figurer, nier, paraître, préférer, prétendre, se rappeler de, se révéler, se souvenir de, se trouver.

On a ainsi :

- (93) - Il pense arriver {sans doute, avant Poulidor
 {peut-être }
- (94) - a - Il reconnaît pouvoir se tromper
 b - ?? Il reconnaît se tromper peut-être
 c - Il reconnaît s'être peut-être trompé
- (95) - a - Il estime devoir gagner
 b - ?? Il estime gagner sans doute
 c - Il estime avoir sans doute gagné
- (96) - a - Il semble pouvoir perdre
 b - ?? Il semble perdre peut-être
 c - ?? Il semble avoir peut-être perdu
- (97) - a - Il prétend devoir l'emporter
 b - ?? Il prétend l'emporter sans doute
 c - ? Il prétend l'avoir sans doute emporté

Un certain nombre de verbes de la classe A peuvent être suivis de pouvoir II, mais non de devoir II. (déplorer, détester, s'irriter, regretter, etc.). On observe avec ces verbes des faits similaires :

- (98) - a - Cela l'ennuie de pouvoir perdre
 b - * Cela l'ennuie de perdre peut-être
 c - Cela l'ennuie d'avoir peut-être perdu

Nous avons insisté sur ces différences. Mais comme nous le verrons ci-dessous (§ 533), ces différences recouvrent en fait des similitudes plus profondes.

462 - Un certain nombre de verbes des classes A, B et C peuvent être suivis de complétives. Lorsque le verbe principal de ces complétives peut être un VME il est toujours également possible de construire à la suite des mêmes verbes des complétives contenant un Adv Mod. Lorsque les VME sont exclus, les Adv Mod le sont également.

47 - Signalons enfin deux autres similitudes entre VME et Adv Mod:

471 - Il est possible d'employer un Adv Mod dans une phrase coordonnée à une autre phrase contenant l'adverbe effectivement. Mais l'ordre dans lequel sont placées les deux phrases coordonnées n'est pas indifférent, comme le montrent les exemples suivants :

- (99) - a - Il a effectivement joué du clairon et son frère
- | | | | | |
|---|---|---|---|--------------|
| a | { | peut-être
probablement
sans doute
sûrement
vraisemblablement
apparemment | } | fait de même |
|---|---|---|---|--------------|
- b - * Il a
- | | | | |
|---|---|---|--|
| { | peut-être
probablement
sans doute
sûrement
vraisemblablement
apparemment | } | joué du clairon et
son frère a effec-
tivement fait de
même |
|---|---|---|--|

Les mêmes contraintes s'appliquent aux VME :

- (100) - a - Il a effectivement joué d' clairon et son frère a
- | | |
|--------|---------------|
| { dû } | faire de même |
| { pu } | |
- b - * Il a { dû } jouer du clairon et son frère a
- | | |
|--------|-----------------------------|
| { pu } | effectivement fait de même. |
|--------|-----------------------------|

472 - Ruwet a observé (1968 a) qu'il était peu naturel d'employer un Adv Mod devant (ou à la suite d') un verbe performatif employé au présent :

- (101) - * Je te promets peut-être de venir
 (102) - * Sans doute que je te promets de venir

On remarque, parallèlement, qu'il n'est pas possible de comprendre selon leur interprétation épistémique les verbes modaux qui précèdent des infinitives contenant des verbes qui,

lorsqu'ils sont employés au présent et à la première personne du singulier, sont performatifs :

(103) - Je { dois } te promettre de venir
 { peux }

5 - COMMENT RENDRE COMPTE DE CES SIMILITUDES ?

Nous ferons ci-dessous quelques propositions pour la description dans une grammaire des similitudes relevées dans les §§ 41 à 46.

Dans le cadre de la théorie standard étendue deux solutions sont a priori possibles.

On peut postuler que les Adv Mod et les VME apparaissent dans des positions identiques en structure profonde - et inférer leurs comportements communs de cette identité de structure profonde. Une seconde solution consiste à rendre compte de ces similitudes à l'aide de règles d'interprétation sémantique opérant en structure de surface. Ces règles prédiront qu'aux phrases agrammaticales contenant des Adv Mod ou des VME correspondent des lectures sémantiques mal formées.

Nous chercherons à montrer ci-dessous que divers faits relatifs aux Adv Mod (§ 51) et aux VME (§ 52) conduisent à préférer la seconde solution à la première. Nous terminerons par quelques suggestions sur la nature des règles d'interprétation sémantique nécessaires (§ 53).

51 - Analyse des Adv Mod

511 - Nous appellerons désormais Adverbe de Phrase (ci-dessous : Adv P) tout adverbe qui est interprété sémantiquement comme un prédicat dont l'un des arguments est nécessairement (la lecture sémantique d') une phrase. Les Adv Mod, Adv Renf et Asp sont donc des Adv.P.

Il a été souvent proposé qu'un certain nombre d'adverbes ne soient pas insérés dans la base de la grammaire, mais soient dérivés transformationnellement à partir de diverses sources (voir, par exemple, les propositions de Katz et Postal (1964) pour les adverbes de manière et de Lakoff (1968) pour les adverbes instrumentaux). En particulier, on a fréquemment proposé que les (ou des) phrases contenant des Adv P soient dérivés de phrases impersonnelles contenant les adjectifs correspondant à ces Adv P (Voir, par exemple, Ruwet (1968 a) et Schreiber (1971)). Ainsi les phrases (105) et (107) seraient dérivées des (structures profondes des) phrases (104) et (106) :

(104) - Il est évident que Pierre a compris

(105) - a - Evidemment, Pierre a compris
 b - Pierre a, évidemment, compris
 c - Pierre a compris (,) évidemment

(106) - Il est vraisemblable que Pierre a compris

- (107) - a - Vraisemblablement, Pierre a compris
 b - Pierre a vraisemblablement compris
 c - Pierre a compris (,) vraisemblablement

Jackendoff a montré (1972, pp.51 à 58) que de telles dérivations présentaient de multiples inconvénients.

512 - Mais l'analyse de Jackendoff porte sur l'ensemble des Adv P. On pourrait se demander si pour la seule classe des Adv Mod l'analyse transformationnelle n'est pas justifiée. En effet, on a vu que seuls ces adverbess apparaissent dans le cadre syntaxique Adv que P : ceci permettrait d'affirmer que la phrase (109) représente une étape intermédiaire dans la dérivation qui relie les phrases (108) et (110) :

- (108) - Il est probable que le train est en retard
 (109) - Probablement que le train est en retard
 (110) - Le train est probablement en retard

Cette position est soutenue par Ruwet (1968 a).

Nous allons présenter ci-dessous cinq arguments qui s'opposent à cette analyse et montrent que les Adv Mod ne sont pas issus de transformations, mais engendrés directement dans la base de la grammaire.

5121 - Les phrases contenant des adjectifs correspondant aux Adv Mod peuvent toujours être niées. On a ainsi :

- (111) - Il est certain que Pierre viendra
 (112) - Il n'est pas certain que Pierre viendra

Or, dans la phrase (113)

- (113) - Pierre ne viendra certainement pas

la négation ne porte pas sur l'adverbe certainement mais sur la proposition : Pierre viendra; la négation est interprétée dans la phrase (113) comme dans la phrase (114) :

- (114) - Il est certain que Pierre ne viendra pas

Il n'existe donc pas de phrase avec certainement correspondant à la phrase (113) : cette différence importante entre les Adv Mod et les adjectifs correspondants constitue un argument contre l'hypothèse transformationnelle.

5122 - On a vu que les Adv Mod ne pouvaient pas apparaître dans les phrases interrogatives. Or, aucune restriction semblable ne pèse sur les adjectifs : probable, vraisemblable, sûr, etc :

- (115) - Est-il { probable
 { vraisemblable
 { sûr } que Pierre viendra ?

Il y a là une seconde différence importante entre les Adv Mod et les adjectifs correspondants.

On constate que la même différence de sens se retrouve entre les phrases (117) et (118) : la phrase (118) présente le retard du train comme certain - et la phrase (117) comme probable. On voit que ces différences sémantiques sont du même type que les différences existant entre les interprétations radicale et épistémique des verbes comme devoir.

Ainsi, les solutions transformationnelles ne rendraient pas compte de cette différence de sens entre certains adverbess et adjectifs - différence essentielle si l'on veut étendre à l'ensemble des "opérateurs de modalité" (cf. § 53) l'analyse en termes d'interprétations radicale et épistémique, et surtout d'étudier les rapports existant entre ces deux types d'interprétation.

5126 - Signalons enfin que Ruwet (1968 a) a montré que l'analyse transformationnelle permettait de rendre compte de la non-acceptabilité des phrases comme (121) :

(121) - * Pierre forcera Paul à venir vraisemblablement

En effet, dans ce cas, la structure profonde de (121) serait approximativement :

(122) - p_1 [Pierre forcer Paul p_2 [il être vraisemblable p_3 [Paul venir]]]

Or, cette structure est mal formée puisque, selon Perlmutter (1970), une contrainte impose que le sujet profond du verbe enchâssé sous forcer soit identique à son objet. Nous avons montré qu'il était préférable de recourir à des règles d'interprétation sémantique plutôt qu'à de telles contraintes pour expliquer ce type d'agrammaticalités (voir Sueur (1975, ch.3); voir aussi ci-dessous : § 5326.

513 - Le problème de savoir comment intégrer les différents types d'adverbes dans la base de la grammaire et comment relier les positions des adverbess en structure profonde à leurs multiples positions superficielles est extrêmement complexe. Diverses solutions ont été proposées par Keyser (1968), Ruwet (1968 b), Emonds (1970), Jackendoff (1972), Schlyter (1972 et 1974). Nous nous en tiendrons ici à un certain nombre de faits utiles à l'établissement de règles d'interprétation communes aux VME et aux Adv Mod.

Les Adv P que nous avons mentionnés peuvent tous apparaître au moins en deux positions : la position initiale (ils sont alors séparés du reste de la phrase par une virgule) et la position auxiliaire (ils sont alors placés à la suite du verbe qui porte les marques de temps). Ils peuvent souvent apparaître en fin de phrase, après une virgule : mais les phrases obtenues dans ce cas sont parfois peu naturelles; par ailleurs, deux ou trois adverbess de phrase de différents types ne peuvent pas se suivre en fin de phrase, alors que cela est possible en début de

phrase. Enfin, les Adv P peuvent apparaître en de nombreuses positions à l'intérieur d'une phrase à condition d'être précédés et suivis de virgules.

On a vu que les Adv Renf devaient précéder les Adv Mod et que ces derniers devaient précéder les Asp. Ceci vaut quelle que soit la position des différents adverbes¹⁴. Dans les phrases suivantes, il n'est pas possible d'intervertir les adverbes :

(123) - Bien sûr, Pierre va sans doute gagner

(124) - Pierre a peut-être intelligemment refusé de répondre

Rappelons qu'en position auxiliaire peuvent aussi apparaître certains adverbes de temps et de lieu (les Adv I de Ruwet (1968 b) : encore, déjà, partout, etc.) et les adverbes de manière (les Adv J de Ruwet (1968 b) : ces adverbes, qui entrent dans les restrictions de sélection du verbe, sont engendrés dans le syntagme verbal puis déplacés, à certaines conditions, en position auxiliaire). Mais lorsque plusieurs adverbes apparaissent en position auxiliaire, les Adv P doivent précéder les Adv I qui doivent eux-mêmes précéder les adverbes de manière. On peut donc trouver deux adverbes (ou plus ?) en position auxiliaire à condition que l'ordre suivant soit respecté :

(125) - Adv Renf → Adv Mod → Asp → Adv I → Adv Manière

Il semble difficile de rendre compte de tels faits en attachant chaque type d'adverbe - ou, au moins, chaque type d'adverbe de phrase - à un noeud différent de l'indicateur syntagmatique. Il n'est d'ailleurs pas toujours possible d'établir une telle "hiérarchie de positions" entre les divers types d'adverbes. Ainsi, les adverbes comme hier, aujourd'hui, ici, etc. (= les Adv 2 de Ruwet (1968 b)) qui n'apparaissent jamais en position auxiliaire sont probablement directement rattachés au noeud P. Il en va sans doute de même pour les Asp. Pourtant il ne semble pas que l'on puisse affirmer que les uns sont dans l'indicateur syntagmatique situés dans une position "supérieure" aux autres. Dans les deux phrases suivantes :

(126) - Habilement, Pierre est parti avant-hier

(127) - Avant-hier, habilement, Pierre est parti

le sens dépend de l'ordre superficiel des adverbes : on peut comprendre, dans la phrase (126), que l'habileté de Pierre consista à partir avant-hier, alors qu'une telle interprétation nous paraît exclue dans la phrase (127).

Nous proposons donc de remplacer les explications de la place des Adv P fondées sur des différences de structure profonde par des contraintes superficielles - et d'exclure les phrases non-acceptables en montrant que celles-ci sont mal formées par rapport aux règles d'interprétation sémantique opérant en structure de surface. Dans un tel système, les règles syntaxiques engendrent librement la plupart des phrases non-acceptables que

nous avons citées et les règles d'interprétation jouent le rôle d'un "filtre" : elles accomplissent une large partie du "travail" qui était effectué par les règles syntaxiques dans la "théorie standard".

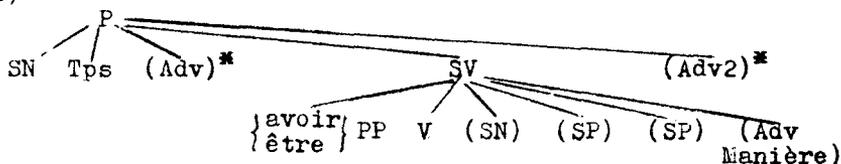
Une question reste posée : la position de base des Adv P est-elle la position initiale ou la position auxiliaire ?

Il n'est pas évident que cette question ait un sens, et que l'on puisse "privilégier" une position par rapport aux autres. Ainsi, Keyser (1966) a proposé une convention de transportabilité¹⁵ pour rendre compte de la place des adverbes. Or la logique d'une telle position conduit à penser que s'il est important de définir avec précision le noeud auquel les différents types d'adverbes se rattachent, la place où l'adverbe est mentionné dans la partie droite de la règle qui ré-écrit la catégorie qui "étiquette" ce noeud peut être choisie de façon relativement arbitraire : ce n'est plus qu'une question de convention.

Jackendoff (1972) exclut la position initiale puisque, selon lui, les subordonnées où l'adverbe est situé en cette position sont peu acceptables. S.Schlyter (1974, p.77) affirme qu'il est toujours possible de placer en français un Adv P en tête de subordonnée : toutefois, dans ses exemples les adverbes sont entourés de virgules; cette position semble donc plutôt être due à une transformation.¹⁶

Nous postulons par conséquent une structure du type suivant :

(128) -



Les Adv P peuvent être déplacés en tête de phrase ou en de nombreuses autres positions (entre virgules le plus souvent). S.Schlyter a précisé (1974) certaines des conditions auxquelles ces déplacements obéissent. Notons que la convention de transportabilité de Keyser (1966) ne permet pas de rendre compte de ces déplacements puisque, d'une part, les phrases où les Adv P suivent immédiatement le SN sujet sont peu naturelles et que, d'autre part, il est possible d'insérer un Adv P au sein d'un SV.

Enfin, dans les structures du type : certainement que P2 on constate que le sens de l'adverbe est le même que lorsqu'il se trouve à l'intérieur de P2. La dérivation à partir de phrases comme : il est certain que P2 n'est donc pas plus justifiée dans un cas que dans l'autre. S. Schlyter montre par ailleurs (1974, p.72) qu'on n'est pas fondé à considérer que dans les structures Adv que P2 l'adverbe fait partie comme le "complémentizer" que d'une phrase supérieure (cf. la description de Bresnan (1970)) : il est donc nécessaire de postuler une transformation radicale qui déplace les Adv Mod devant que.

52 - Les VME

Nous avons montré dans Sueur (1975, ch. 4 et 5) qu'il n'était pas possible de rendre compte de l'ensemble des interprétations épistémiques et radicales des verbes devoir et pouvoir par des différences de structures profondes. L'analyse des phrases passives montrait en effet la difficulté des dérivations (proposées notamment par Perlmutter (1970)) dans lesquelles les interprétations de prédicat à deux places de ces verbes étaient dérivées à partir de constructions "transitives" à l'aide de la règle EQUI. Nous avons montré que deux solutions étaient possibles qui recouraient l'une et l'autre à des règles d'interprétations sémantiques :

a) - On peut attribuer, dans tous les cas, aux phrases comme :

(129) - Pierre { peut }
 { doit } venir

une structure profonde du type de (130) :

(130) - P₁ [{ pouvoir } P₂ [Pierre venir P₂] P₁]
 { devoir }

Cette structure rend compte des interprétations d'opérateurs de phrase (par conséquent, les VME sont engendrés dans une telle structure). Et les interprétations de prédicats à deux places sont toutes prédites par des règles d'interprétation sémantique qui ont pour effet d'enchâsser, dans les lectures sémantiques, le sujet superficiel ou profond comme argument de DEVOIR et POUVOIR.

b) - Cette solution présente la difficulté suivante : il est difficile de fonder l'application de la règle de MONTEE à des verbes qui comme devoir et pouvoir n'apparaissent jamais en construction impersonnelle (par opposition à sembler, s'avérer etc.) (voir Sueur (1975, ch.5 et 6)). Une autre solution qui a été suggérée notamment par Schopen (1972) consiste à insérer en structure profonde les verbes devoir et pouvoir dans une position proche de leur position superficielle. Ceci revient à étudier les propriétés de chaînes du type (131) :

(131) - SN V₁, V₂, ... , V_{n-1}, V_n X

dans lesquelles les verbes V₁ ... V_{n-1} n'interfèrent pas dans les restrictions de sélection qui relie SN₁ et V_n. Dans ce cas, les interprétations d'opérateur de phrase et de prédicat à deux places sont toutes deux prédites par des règles d'interprétation sémantique opérant sur des suites comme (131).

La structure (130) présente une grande similitude avec les structures qui avaient été postulées pour dériver les phrases comme (110) à partir de (100), et les Adv Mod à partir des adjectifs correspondants. Puisque nous avons vu que de telles structures profondes n'étaient pas fondées dans le cas des adverbes, il est clair que si nous adoptons la solution (a) ci-dessus, il nous sera alors difficile de rendre compte de manière unifiée des similitudes observées entre les VME et les Adv Mod puisque les mêmes faits s'expliqueront tantôt par l'existence d'une structure profonde, tantôt par une ou plusieurs règles d'interprétation sémantique opérant en surface — et la règle (132) (ci-dessous) ferait alors double emploi avec la règle inférant la même

interprétation des VME à partir de (130).

Nous proposons donc un traitement interprétatif unifié des VME et des Adv Mod à partir de la solution (b), solution qui apparaît pour d'autres raisons (cf. Sueur (1975, ch.5)) comme plausible.

53 - Règles d'interprétation et contraintes superficielles

531 - Nous proposons de marquer les Adv Mod et les VME d'un trait [+ OM] (OM = Opérateur de Modalité). Il suffit d'indiquer qu'un seul élément marqué [+ OM] peut apparaître dans une phrase élémentaire pour prédire que dans les phrases (32) les verbes modaux sont en général interprétés selon leur interprétation radicale.

On posera une première règle d'interprétation :

- (132) - Les opérateurs de modalité sont interprétés comme des prédicats à une place dont l'unique argument est la lecture sémantique d'une phrase.

Ce qui donnera des formules du type :

- (133) - OM (P)

Si l'opérateur de modalité est un VME la phrase P dont la lecture sémantique figure dans la formule (133) ne comprend pas les verbes opérateurs de phrase qui précèdent ce VME ni les AdvP contenus dans la phrase.

Ainsi, la lecture sémantique des phrases (134) :

- (134) - a - Evidemment, Pierre semble devoir gagner
 b - Pierre semble évidemment devoir gagner
 c - Pierre semble devoir gagner, évidemment

est :

- (135) - EVIDENT (SEMBLER (DEVOIR(GAGNER (PIERRE))))

Si l'opérateur de modalité est un Adv Mod la phrase P dont la lecture sémantique figure dans la formule (133) ne comprend pas les Adv Renf figurant dans la phrase. La lecture sémantique de la phrase (136) :

- (136) - Bien sûr, peut-être qu'il perdra

est donc :

- (137) - BIEN SUR (PEUT-ETRE (PERDRE (IL)))

Cette restriction dans la lecture sémantique correspond d'ailleurs à l'ordre superficiel des adverbies - puisque nous avons vu que les Adv Renf doivent précéder les Adv Mod. Au sujet de cette contrainte, deux remarques sont, cependant, nécessaires:

a) - Il n'est pas possible d'étendre cette contrainte aux VME. Certes, les phrases dans lesquelles un Adv Renf voisine avec un VME sont souvent assez peu naturelles : il en va d'ailleurs de même pour certaines combinaisons d'Adv Renf et d'Adv Mod. Toutefois, il nous paraît possible d'interpréter dans des

phrases comme (138) :

(138) - Il { peut } , évidemment, gagner
 { doit }

les verbes devoir et pouvoir selon leur interprétation épistémique - bien que ces verbes précèdent un Adv Renf. En fait, l'interprétation de ces phrases n'est pas différente de celle des phrases (139) :

(139) - Evidemment, il { peut } gagner
 { doit }

L'ordre superficiel n'est donc pas ici pertinent. Ceci est un phénomène général : lorsqu'une phrase contient un verbe opérateur de phrase (ici-dessous : Vop), éventuellement suivi d'un ou plusieurs autre (s) verbe (s) opérateur (s) de phrase à l'infinitif et un ou plusieurs adverbe (s) de phrase, la lecture sémantique de la phrase a toujours la forme suivante, quelle que soit la place des ou de l'adverbe (s) :

(140) - (AdvP(AdvP(AdvP(Vop(Vop(Vop))))))

b) - Il n'est sans doute pas suffisant de dire que lorsqu'une phrase contient un Adv Renf et un Adv Mod, le premier doit nécessairement précéder le (être à gauche du) second dans la mesure où des phrases comme (141) et (142) paraissent acceptables :

(141) - Pierre viendra sans doute, évidemment

(142) - Pierre perdra sûrement, heureusement

(Dans ces phrases, évidemment et heureusement sont précédés d'une forte pause). La contrainte de surface devrait plutôt prendre la forme que suggère S. Schlyter à propos d'autres classes d'adverbes (1974, p. 81) : un Adv Mod ne peut pas être séparé du verbe par un Adv Renf.

532 - Pour expliquer la non-acceptabilité des phrases dans lesquelles un OM suit un Asp, il est à nouveau possible de recourir à des règles d'interprétation sémantique qui prédiront que la lecture sémantique de telles phrases est nécessairement mal formée. On recourra à la règle suivante (similaire à la règle P sujet de Jackendoff (1972, p. 107)):

(143) - Les Asp sont interprétés comme des prédicats à deux places dont l'un des arguments est le SN sujet profond de P2 (qui doit être marqué : [+ animé]) et l'autre argument P2.

(Lorsqu'une phrase P1 comprend un verbe opérateur de phrase ou un AdvP, on appellera P2 la lecture sémantique correspondant à la phrase obtenue lorsqu'on supprime de P1 ce verbe opérateur de phrase ou cet AdvP).

On a donc :

(144) - Asp (SN) (P2)

Jackendoff se réfère au sujet superficiel de P2 en observant que dans les phrases passives anglaises, c'est le sujet superficiel qui est interprété comme le premier argument des Asp. Il ne nous semble pas qu'il en aille de même en français, comme le montrent les phrases suivantes :

(145) - Intelligemment, Marie a été examinée par Paul

(146) - Adroitement, Marie a été écartée

(147) - Tacitement, Pierre a été désigné

Dans la lecture sémantique des phrases (146) et (147), le premier argument des Asp doit être l'agent indéfini qui aura été supprimé par la règle d'ellipse de l'agent consécutive à la transformation passive : la règle d'interprétation (143) doit donc s'appliquer aux structures profondes.

Deux solutions se présentent pour expliquer à partir de la règle (143) la non-acceptabilité des phrases comme (85) ou (88) que nous rappelons ici :

(85) - * Adroitement, Pierre a

}	peut-être
	sans doute
	certainement
	sûrement
	vraisemblablement
apparemment	

 répondu à cette lettre.

(88) - * Adroitement, Pierre

{	peut
	doit

 répondre à cette lettre

(On appellera ci-dessous P3 les phrases comme : Pierre répond à cette lettre, P2 les phrases comme : Pierre répond peut-être à cette lettre ou Pierre peut répondre à cette lettre et P1 les phrases comme (85) ou (88).)

a) - Dans l'interprétation de ces phrases, la règle (131) s'applique d'abord à P3 (cf. Jackendoff, 1972, p.91).
On obtient :

(148) -

{	PEUT-ETRE
	DEVOIR II
	POUVOIR II

 (REPOUDRE (PIERRE) (CETTE LETTRE))

On pourrait alors poser que la forme de cette lecture est telle que la règle (143) ne peut pas s'appliquer à P2. Il faudrait pour cela ajouter une condition à la règle (143) :

(149) - Dans la règle (143) la lecture de la phrase P2 est celle d'un prédicat possédant n arguments; le SN argument de l'Asp doit être l'un de ces arguments.

On notera que l'effet de cette condition est similaire à celui des contraintes sur le sujet profond des infinitives proposées par Perlmutter.

La condition (149) ne permet pas de former une lecture sémantique du type :

(150) - ADROIT (PIERRE) { PEUT ETRE
POUVOIR II
DEVOIR II }

(REPONDRE (PIERRE) (CETTE LETTRE))

soit :

(151) - ASP (SN) (OM (P3))

En effet, le prédicat mentionné dans la condition (149) est l'OM. Le seul argument de cet OM est P3 - et non PIERRE (qui est l'un des arguments de REPONDRE). Par conséquent, Pierre ne peut pas être l'argument d'un Asp et il n'est pas possible de former une lecture des phrases (85) et (88) à l'aide du système de règles présenté : ces phrases doivent donc être exclues.

Cette explication présente un inconvénient. En effet, certains Adv2 ou le constituant Négation peuvent être interprétés comme des opérateurs de phrase; ces éléments apparaissent néanmoins dans des phrases qui restent grammaticales lorsque un Asp les précède. Ainsi, la condition (149) nous empêcherait de former les lectures (151) et (152) correspondant aux phrases (152), (153), phrases parfaitement grammaticales :

(152) - Intelligemment, Pierre répondra demain

(153) - Intelligemment, Pierre ne répondra pas

(154) - INTELLIGENT (PIERRE) (DEMAIN(REPONDRE (PIERRE)))

(155) - INTELLIGENT (PIERRE) (NEG(REPONDRE (PIERRE)))

b) - La seconde solution est fondée sur les traits [+ contrôlables].

Nous avons proposé dans Sueur (1975, ch. 3) de rendre compte de l'agrammaticalité de phrases comme (156) :

(156) - * Il s'abstient de pouvoir venir

en attribuant aux verbes du type de s'abstenir un trait [- _____ [- contrôlable]] et à l'ensemble des verbes (et syntagmes verbaux) qui (comme pouvoir) ne peuvent pas être employés à l'impératif le trait [- contrôlable]. Nous avons montré que ce traitement fondé sur les structures superficielles permettait de surmonter les difficultés qu'entraînaient les analyses reposant sur les contraintes sur les sujets profonds (cf. Perlmutter (1971)).

On remarque en effet que la plupart des Asp ne peuvent pas être suivis d'une phrase dont le verbe est marqué [- contrôlable].

On a ainsi :

(157) - Aimablement, Pierre a reçu Marie

(158) - * Aimablement, Pierre a reçu une pierre sur la tête.

Il est donc nécessaire d'attribuer aux Asp comme aimablement un trait : [- _____ [- contrôlable]] qui doit se comprendre de la façon suivante : le V (ou plutôt le SV : cf. les phrases (157) et (158) qui montrent que l'attribution du trait [+ ou - contrôlable] dépend de la nature du complément) de P2 doit être contrôlable par le SN sujet profond de P2; il s'ensuit que ce SN doit être marqué [+ animé] .

Or, on a vu que les verbes devoir II et pouvoir II étaient marqués [- contrôlable] : il n'est pas possible de contrôler un fait présenté comme éventuel ou probable. Cette remarque peut être généralisée aux Adv Mod. On posera donc la règle suivante :

(159) - Lorsque, dans une formule sémantique, on insère une phrase P2 en position d'argument d'un OM, si le SV de cette phrase est marqué [+ contrôlable] ce trait doit obligatoirement être transformé en [- contrôlable].

Cette solution nous semble préférable à la précédente pour les deux raisons suivantes :

1) - Puisque nous avons choisi d'attribuer le trait [- contrôlable] à tous les SV qui ne peuvent pas apparaître à l'impératif, et uniquement à ces SV, cette analyse prédit que, comme nous l'avons observé ci-dessus (cf. § 4122), les Adv Mod n'apparaissent pas plus que les VME dans les phrases à l'impératif.

2) - Il existe quelques Asp qui peuvent être suivis d'une phrase contenant un VME ou un Adv Mod. (Notons que, dans ces cas, les jugements d'acceptabilité diffèrent selon les individus). Ainsi, la phrase suivante nous paraît acceptable :

(160) - Bêtement, Pierre va peut-être perdre

On constate que les phrases dont le sujet profond est marqué [- animé] sont relativement plus acceptables avec ces adverbes qu'avec les autres Asp :

(161) - Bêtement, le pont a cassé

Il est clair que l'analyse qui vient d'être présentée permet de prédire ces deux faits et d'expliquer le lien qui les unit. Il suffira de marquer les Asp comme bêtement du trait : [+ _____ [- contrôlable]].

533 - Nous avons vu ci-dessus (§ 46) que, dans un grand nombre de cas, le comportement des Adv Mod situés à l'intérieur de complétives ou d'infinitives est identique à celui des VME. L'analyse proposée pour les VME dans Sueur (1975, Ch. 3) peut donc être étendue à l'ensemble des OM.

Nous voudrions toutefois revenir sur les différences que nous avons également observées dans le § 46. Nous partirons de l'analyse du verbe déplorer dans les phrases suivantes :

- (162) - Il déplore de pouvoir perdre
- (163) - * Il déplore de perdre peut-être
- (164) - Il déplore de perdre
- (165) - Il déplore d'avoir peut-être perdu toute chance de gagner
- (166) - Il déplore de pouvoir perdre demain
- (167) - ? Il déplore de pouvoir perdre en ce moment
- (168) - ?? Il déplore de pouvoir perdre maintenant
- (169) - Il déplore le fait qu'il perdra peut-être
- (170) - ?? Il déplore le fait qu'il perd peut-être

La phrase (162) indique que le verbe déplorer peut être suivi de pouvoir II. (la présence du verbe perdre montre que l'interprétation épistémique est possible - même les interprétations radicales ne sont pas exclues pour autant).

Par contre, déplorer ne peut pas être suivi d'une proposition infinitive contenant peut-être (cf. (163) - sauf si l'infinitif est à l'accompli (cf. (165)). La phrase (163) devient acceptable si l'on omet peut-être (cf. (164)).

Par ailleurs, on observe que les infinitives avec pouvoir II peuvent contenir des adverbes comme demain (cf. (166)). Par contre, les phrases correspondantes ((167) et (168)) contenant des adverbes comme en ce moment ou surtout maintenant paraissent nettement moins acceptables. Des contraintes sémantiques similaires semblent jouer dans le cas des propositions introduites par le fait que complétant déplorer qui contiennent l'adverbe peut-être : la phrase (169) où le verbe perdre est au futur apparaît plus acceptable que la phrase (170) où ce même verbe est au présent.

Dans toutes les phrases (162) - (170), le sujet de déplorer est le même que celui de perdre. On voit que les différences d'acceptabilité entre les diverses phrases contenant pouvoir et peut-être tiennent aux différences de temps. Il nous semble que ces différences trouvent une explication si on les rapproche des faits suivants. La phrase (171) :

- (171) - Il peut travailler

où l'on interprétera pouvoir selon l'interprétation épistémique est ambiguë : on peut lui faire correspondre les deux paraphrases suivantes :

(172) - Il n'est pas exclu qu'il travaille

(173) - Il n'est pas exclu qu'il travaillera

Ainsi, le verbe pouvoir II peut indiquer une éventualité présente ou future - et le verbe devoir II une probabilité présente ou future. Par contre, à la phrase :

(174) - Il travaille peut-être

on ne peut faire correspondre que la paraphrase (172).

Les mêmes faits se retrouvent dans les propositions infinitives. Les exemples (162) - (170) montrent qu'après déplorer on ne peut employer un opérateur de modalité qu'à la condition que le temps du verbe à l'infinitif puisse être interprété comme différent du temps du verbe déplorer. Ceci explique que lorsque déplorer est suivi de pouvoir II, l'interprétation se référant au futur est sélectionnée de préférence à l'autre - et que, par conséquent, il est difficile d'insérer dans l'infinitive des adverbess comme maintenant lorsque le verbe déplorer est au présent. Ceci explique aussi que seules les infinitives au parfait soient acceptables avec peut-être puisque, dans tous les autres cas, le temps de l'infinitive est interprété comme identique au temps de déplorer.

Nous dirons donc que les verbes de la liste (91) 17 sont marqués d'un trait [+ X] et soumis à la contrainte suivante:

(175) - Contrainte : les verbes marqués [+ X] ne peuvent apparaître en position de V1 devant un syntagme dont la tête est un infinitif V2 contenant un OM que si le temps de V2 peut être interprété comme différent du temps de V1.

Pouvoir II et Devoir II, au présent, seront marqués [+ Présent] et [+ Futur] - et, à l'infinitif, [+ Temps de V1] et [+ Temps futur par rapport à V1]. La contrainte (175) aura pour effet d'éliminer la seconde interprétation.

Les verbes de la liste (92) seront marqués d'un trait [+ Y] et soumis à la contrainte (176) (plus forte que la contrainte (175)):

(176) - Contrainte : les verbes marqués [+ Y] ne peuvent apparaître en position de V1 devant un syntagme verbal dont la tête est un infinitif V2 contenant un OM que si le temps de V2 peut être interprété comme postérieur au temps de V1.

Ces contraintes peuvent être étendues aux complétives dont le sujet est le même que celui du verbe principal. Cela permettrait d'expliquer les différences dans l'acceptabilité des

phrases (177), (178) et (179) contenant le verbe affirmer qui fait partie de la liste (90) :

- (177) - J'affirme que j'ai sans doute perdu
- (178) - ?? J'affirme que je perds sans doute
- (179) - J'affirme que je perdrai sans doute

On voit donc que les apparentes différences entre Adv Mod et VME correspondent en fait à des similitudes profondes. Les mêmes contraintes s'appliquent à tous les opérateurs de modalité et permettent à la fois de prédire la sélection d'une interprétation des VME et la non-acceptabilité de certaines phrases contenant des Adv Mod.

534 - Nous proposerons brièvement ci-dessous d'autres types de contraintes et de règles permettant de rendre compte d'autres similitudes entre VME et Adv Mod. Ces propositions fragmentaires devront être reprises dans des explications plus générales : elles ne sont en effet dans leur état actuel que des descriptions des faits observés.

5341 - La règle d'interprétation suivante prédit les observations faites sur la négation :

- (180) - Lorsqu'un OM se trouve dans une phrase négative, la négation ne porte jamais sur cet OM mais sur la phrase qui constitue son argument

L'interprétation a toujours la forme suivante :

- (181) - OM (NEG (P))

5342 - On doit également poser la contrainte suivante :

- (182) - Les phrases interrogatives ne peuvent pas contenir d'OM.

Comme cela a déjà été remarqué (cf. Katz-Postal (1964) et Jackendoff (1972)), les opérateurs de modalité sont incompatibles avec les phrases qui ont pour fonction de demander une information. Il est clair que l'analyse syntaxique des VME et des Adv Mod qui a été présentée ne permet pas de rendre compte de ce fait par la postulation d'un rapport paradigmatique entre le marqueur d'interrogation et des Adv Mod ou VME qui seraient alors forcément engendrés "à l'extérieur" de P2. La contrainte (182) a donc pour effet d'exclure certaines phrases que la composante syntaxique de la grammaire peut librement engendrer.

Notons que cette contrainte devra être affinée. En effet, on observe que les Adv Mod peuvent apparaître, à certaines conditions, dans les phrases interro-négatives au même titre que les VME. On a ainsi :

- (183) - * Va-t-il probablement gagner ce prix ?
- (184) - Ne va-t-il pas probablement gagner ce prix ?
- (185) - Doit-il gagner ce prix ? (seulement : devoir I)
- (186) - Ne doit-il pas gagner ce prix ? (devoir I ou II)

Notons que l'impossibilité d'employer les Adv Mod à l'intérieur d'une phrase interrogative ne tient pas à des raisons pragmatiques - puisqu'il est possible de poser une question relative au caractère probable d'un fait ou d'un événement au moyen d'une phrase qui sera perçue comme acceptable :

(187) - Est-il probable que Pierre viendra ?

Cette contrainte est inscrite dans la langue, et les explications d'ordre pragmatique ne suffiraient pas à en rendre compte.

5343 - Une contrainte similaire à la précédente :

(188) - Les phrases exclamatives ne peuvent pas contenir d'OM.

s'expliquera par des raisons sémantiques différentes : une "convention du discours" implique que les souhaits, ordres, etc., soient toujours présentés comme absolus. En vertu de cette convention, il serait absurde de souhaiter qu'un événement se produise peut-être ou sans doute.

5344 - Enfin, on peut rendre compte des divers faits observés au sujet des circonstancielles en remarquant d'abord que dans tous les cas un opérateur de modalité peut se trouver dans la principale (PA). Il arrive, comme on l'a vu en étudiant le but, que cet opérateur de modalité doive recevoir comme argument l'ensemble de la phrase (PC). Par contre, un opérateur de modalité portant sur toute la phrase ne peut se trouver dans la subordonnée (PB).

On dira que, suivant les cas, la proposition PA ou la proposition PB comporte ce que nous appellerons un Présumé de Certitude (Pr.C). La contrainte suivante s'applique aux propositions comportant ce présumé :

(189) - La lecture sémantique des propositions marquées [+ PrC] ne peut pas contenir d'OM.

A nouveau, les propositions circonstancielles contenant des OM sont librement engendrées par la composante syntaxique de la grammaire. La contrainte (189) a un double effet : elle permet à la fois de sélectionner lorsque c'est nécessaire l'interprétation selon laquelle un OM contenu dans une PA porte sur toute la phrase (PC) et d'exclure les phrases dans lesquelles un OM serait contenu dans une PB marquée [+ PrC].

Le tableau suivant indique la répartition des présupposés de certitude. 18

	PA	PB	OM dans PA <u>portant sur</u> PC
TEMPS	- PrC	+ PrC	+ ?
SI + IMPFT	- PrC	+ PrC	+ ?
BUT	+ PrC	- PrC	+
CONSEQ	- PrC	- PrC	-
CAUSE	- PrC	- PrC	+

La troisième colonne de ce tableau permet de signaler la différence existant entre les opérateurs CAUSE et CONSEQ : si dans le cas de CAUSE l'opérateur de modalité situé dans PA peut porter à la fois sur Pa et sur PC, dans le cas de CONSEQ cet opérateur ne peut porter que sur Pa (néanmoins, des opérateurs du même type mais extérieurs à PA et PB peuvent porter sur PC :

(190) - Sans doute qu'il a tellement bu qu'il est malade)

Signalons enfin qu'il est sans doute significatif que les propositions marquées [+ PrC] doivent toujours avoir leur verbe à l'indicatif.

6 - CONCLUSION

61 - Nous sommes partis de faits manifestant une "synonymie partielle" entre VME et Adv Mod. Il est clair que si cette synonymie n'existait pas, on n'aurait sans doute pas jugé utile de comparer systématiquement ces deux séries de termes.

Cependant, les faits syntaxiques et sémantiques que nous avons observés n'étaient pas communs aux VME et à une classe d'adverbes qui n'aurait été définie que par l'intuition de "synonymies partielles" : ces faits étaient communs aux VME et à une classe d'adverbes que l'on peut définir par ses seules propriétés syntaxiques.

On constate en effet que seuls les adverbes possédant l'ensemble des propriétés syntaxiques et sémantiques étudiées apparaissent en position d'Adv dans le cadre : Adv que P, et que

seuls les adverbes entrant dans ce cadre possèdent l'ensemble des propriétés étudiées.

Ainsi, l'adverbe éventuellement paraît sémantiquement proche des Adv Mod. Cependant, il possède cette particularité de ne pouvoir être employé que dans les phrases dont le verbe est au futur. Il peut apparaître dans les phrases interrogatives et impératives. Les phrases dans lesquelles cet adverbe est placé dans une infinitive suivant un verbe de la classe AbIb' ou à la suite d'un Assp nous semblent meilleures que les phrases correspondantes avec un Adv Mod, etc. On observe, parallèlement, que cet adverbe n'apparaît pas dans le cadre Adv que P.

Une corrélation existe donc pour les Adv Mod entre les propriétés définissant les opérateurs de modalité et la possibilité d'occurrence dans un cadre syntaxique précis : le fait qu'un adverbe soit OM est marqué dans la syntaxe. On n'observe pas de semblable corrélation dans le cas des VME.

62 - L'étude des opérateurs de modalité constitue un exemple significatif de la manière dont un faisceau de faits sémantiques et syntaxiques interfèrent et se rejoignent. L'occurrence des opérateurs de modalité est liée au caractère assertif de la phrase, et à de nombreuses autres conditions tenant, en particulier, à la forme de l'assertion. Les divers arguments qui ont été présentés montrent qu'il n'est pas possible de construire un système de règles d'un seul type qui engendrerait toutes - et rien que - les phrases acceptables que nous avons étudiées. Au contraire, un système qui comprendrait à la fois des règles de dérivation syntaxique et des règles d'interprétation sémantique apparaît à nouveau particulièrement adapté à la description de tels faits 19.

NOTES

- 1 - L'emploi de apparemment dans le cadre (14) est sans doute moins courant que celui des cinq autres adverbes de la classe des Adv Mod. Grévisse (1970) cite l'exemple de l'Académie : Apparemment qu'il viendra (§§ 180 et 1003 a). Le Dictionnaire du Français Contemporain ne mentionne pas cette construction.
- 2 - Peut-être faut-il distinguer, à cet égard, deux adverbes sûrement. Il nous semble en effet significatif que cet adverbe n'aît pas le même sens dans les phrases (a) et (b) :
- (a) - Sûrement qu'il viendra
(b) - Sûrement, qu'il viendra
- La phrase (a) nous paraît être synonyme de la phrase (c) :
- (c) - Il est très probable qu'il viendra
- Par contre, dans la phrase (b) (avec virgule ou pause) le sens de sûrement nous paraît proche de celui des Adv Renf que sont pour sûr et bien sûr.

- 3 - L'adverbe heureusement est sémantiquement distinct des Adv Mod. Il se distingue également des Adv Renf en ce qu'il est plutôt un "évaluatif". Toutefois, comme les autres Adv Renf, heureusement vient toujours renforcer une assertion. S'il appartenait à une classe d'"adverbes évaluatifs" totalement distincte des Adv Mod, on ne comprendrait pas pourquoi malheureusement n'entre pas dans le même cadre syntaxique :

(d) - * Malheureusement que Pierre viendra (!)

Ceci doit être rapproché des faits suivants, relevés par Jackendoff (1972, pp. 97 à 99) :

- aucun des Adv Renf (ni des Adv Mod, d'ailleurs) n'a de "contre-partie négative";

- il en va de même pour d'autres adverbes "orientés vers le locuteur" :

(e) -	}	Vraiment * Faussement Honnêtement * Malhonnêtement	Je ne peux pas vous donner la réponse
-------	---	---	--

- il en va également de même, comme l'a observé Rardin, pour les phrases parenthétiques :

(f) - Pierre est	}	je pense * je ne pense pas * j'en doute je n'en doute pas
------------------	---	--

un grand inventeur

- 4 - Certaines phrases, apparemment semblables à la phrase (25) sont acceptables. Mais alors, heureusement fait partie du syntagme verbal et le sens de la phrase est différent (voir ci-dessus § 513) comme le montre la comparaison des phrases suivantes :

(g) - Il a répondu heureusement (= de manière heureuse)

(h) - 1) Heureusement, il a répondu (= il est heureux)
 2) Il a répondu, heureusement qu'il ait répondu

- 5 - Une exception est, cependant, présentée ci-dessous (cf. §531b)
- 6 - Pour la même raison, des phrases comme (i) présentent une certaine anomalie sémantique :

(i) - ? Il doit peut-être faire une erreur en ce moment

Ceci s'explique par le fait que les Adv Mod et les VME sont partiellement synonymes. Si la phrase (i) paraît anormale, c'est probablement parce que peut-être et devoir II y sont perçus comme redondants.

Cet argument doit toutefois être nuancé : des phrases redondantes peuvent être perçues comme acceptables. Il en va ainsi lorsque des Adv Mod sont employés dans certaines des phrases dans lesquelles la nature du verbe qui suit devoir ou pouvoir rend l'interprétation II de ces verbes beaucoup plus

naturelle que les interprétations I. C'est le cas dans l'exemple suivant (signalé par J. Dubois) :

(j) - Il doit sans doute pleuvoir à l'heure actuelle sur la Grande Bretagne.

7 - Toutefois, les interprétations épistémiques de devoir et pouvoir nous paraissent possibles dans les phrases interrogatives :

(k) - Ne $\left\{ \begin{array}{l} \text{doit} \\ \text{peut} \end{array} \right\}$ -il pas être en train de faire une erreur ?

8 - Les Adv Mod, comme les VME, sont des opérateurs de phrase, c'est-à-dire des prédicats à une place dont le seul argument est la lecture sémantique d'une phrase. Il n'existe aucune restriction de sélection entre les Adv Mod ou les VME et l'un quelconque des syntagmes de nominaux de la phrase qui constitue leur argument. C'est en cela que les VME se distinguent des verbes modaux radicaux et que les Adv Mod se distinguent d'autres types d'adverbes (comme les Asp de Schlyter (1972) : voir ci-dessous).

9 - Nous sommes donc en désaccord avec les interprétations données par H. Huot (1974, p.160) des phrases où devoir se trouve à l'imparfait dans des propositions introduites par si.

Il nous semble en effet que dans les exemples donnés l'incertitude ou l'hypothèse sont marquées par la tournure si + imparfait et non par le verbe devoir.

10- Sujet superficiel ou sujet profond ? Nous reviendrons sur ce point ci-dessous (cf. § 532).

11- La même contrainte s'applique aussi dans de nombreux cas aux verbes modaux radicaux (pour une explication de ce fait, voir ci-dessous : § 532 b).

12- Nous n'employons pas ici le terme "infinitive" dans le même sens que les grammaires traditionnelles. Il s'agit du syntagme verbal contenant le verbe à l'infinitif et ses compléments. Nous dirons qu'un adjectif "fait partie" de l'infinitive s'il apparaît en structure de surface à la suite du verbe à l'infinitif.

13- Il s'ensuit qu'on ne peut, dans ces cas, représenter dans les formules indiquant les interprétations sémantiques les lectures de l'adjectif et de l'adjectif par le même symbole (comme le fait Jackendoff).

14- Pour une exception, voir ci-dessous § 531 b.

- 15 - Cette convention permet à un constituant donné de l'arbre d'occuper n'importe quelle place dans un arbre dérivé à condition que les "relations-soeurs" existant entre ce noeud et tous les autres noeuds soient maintenues.
- 16 - On pourrait peut-être contester cette affirmation pour les Asp. On a vu en effet que dans certains cas l'interprétation d'Adverbe de Manière était "dominante" en position auxiliaire - alors que l'interprétation d'Asp est la seule possible en position initiale.
- 17 - Il faut ajouter à cette liste, les verbes qui peuvent être suivis de devoir I, pouvoir I, pouvoir II et non devoir II (c'est-à-dire les verbes de la classe Ablb de Sueur (1975)).
- 18 - Il peut apparaître paradoxal d'attribuer un Présumé de Certitude aux subordonnées à l'imparfait introduites par si. Rappelons pourtant qu'on se place alors dans l'hypothèse d'un fait considéré comme certain (et non éventuel ou probable).
- 19 - On pourrait se demander s'il n'existe pas entre les Verbes Modaux Radicaux et les Asp des rapports semblables à ceux qui existent entre les Verbes Modaux Epistémiques et les Adv Mod. Mais Jackendoff (1972, pp. 104-105) a montré qu'il existait au moins deux différences importantes entre les Verbes Modaux Radicaux et les Asp :
- 1) Les Verbes Modaux Radicaux (mais non les Asp) peuvent précéder un Adv Mod ou un Adv Renf.
 - 2) Les Verbes Modaux Radicaux peuvent toujours être considérés comme des opérateurs de phrase (et les phrases actives dans lesquelles pouvoir I ou devoir I sont employés en position de V1 ont une interprétation commune avec les phrases passives correspondantes) - alors que les Asp ne sont jamais interprétés comme des opérateurs de phrase.

REFERENCES

- BRESNAN, J, 1970 - On Complementizers : toward a Syntactic Theory of Complement Types, Foundations of Language, 6, 3, pp. 297-321.
- CORNULIER, B, de, 1973 - Sur une Règle de Déplacement de Négation, le Français Moderne, 1, pp. 43-57
- 1974 - Remarques à propos de la Négation Anticipée, le Français Moderne, 3, pp. 206-216.
- EMONDS, J.E., 1969 - Root and Structure Preserving Transformations distribué par le Club de Linguistique de l'Université d'Indiana.

- GREVISSE, M, 1969, Le Bon Usage, 9è éd. revue, Duculot, Gembloux
- HUOT, H, 1974, Le Verbe Devoir, Etude Synchronique et Diachronique, Klincksieck, Paris.
- JACKENDOFF, R.S., 1972, Semantic Interpretation in Generative Grammar, The MIT-Press, Cambridge, Mass.
- KATZ, J.J. et P.M. POSTAL, 1964, An Integrated Theory of Linguistic Description, The MIT-PRESS, Cambridge, Mass; T.F. éds. Mame, Paris, 1973.
- KEYSER, S.J., 1968, Review of S.Jacobson : Adverbial Positions in English, Language, 44, pp. 357-374
- LAKOFF, J., 1968, Instrumental Adverbs and the Concept of Deep Structure, Foundations of Language, 4, 1, pp. 4-29.
- PERLMUTTER, D.M. 1970, The two Verbs "Begin", dans Jacobs et Rosenbaum, eds, Readings in English Transformational Grammar Ginn-Blaisdell, Waltham, Mass, pp. 107 - 119
- 1971, Deep and Surface Structure Constraints in Syntax, Holt, Rinehart and Winston, New-York.
- RUWET, N, 1968 a, Adverbs. A note on the question : where do they all come from ? MIT, Cambridge, Mass, inédit.
- 1968 b, Introduction à la grammaire générative, Plon, Paris.
- SCHLYTER, S, 1972, Une hiérarchie d'adverbes en français - Recherches Linguistiques, 1, Université de Paris VIII - Vincennes, pp. 139-158.
- 1974, Une hiérarchie d'adverbes et leurs distributions - par quelles transformations ? Dans Rohrer et Ruwet, eds. Actes du Colloque Franco-Allemand de Grammaire Transformationnelle - Tome II, pp. 76-86.
- SCHOPEN, T, 1972, A Generative Theory of Ellipsis, distribué par le Club de Linguistique de l'Université d'Indiana.
- SCHREIBER, P.A., 1971, Some Constraints on the Formation of English Sentence Adverbs, Linguistic Inquiry, 2, 1, pp.83-101
- SUEUR J.P., 1975, Etude Sémantique et Syntaxique des Verbes Devoir et Pouvoir; Recherches sur les Modalités en Grammaire. Thèse de IIIè cycle, Université de Paris X - Nanterre.